

Démoustication prévue avenue André-Marie-Ampère

La Ville de Colomiers vient d'être informée par l'Agence régionale de santé Occitanie (ARS) d'un **nouveau cas d'arbovirose (virus de la dengue, du chikungunya, Zika...)** dans le secteur de l'avenue André-Marie-Ampère, dans la zone d'activité du Perget.

Après une première étape d'enquête et de sensibilisation sur site par un prestataire spécialisé, ce mardi 5 septembre 2023, l'ARS va faire procéder à une **démoustication dans ce périmètre. La démoustication aura lieu dans la nuit de mercredi 6 à jeudi 7 septembre 2023**, entre 23 heures et 6 heures du matin.

Deux démoustications ont eu lieu à Colomiers fin août, suite à la contamination d'une même personne, non domiciliée sur le territoire mais qui avait fréquenté plusieurs endroits de la commune.

Des interventions ciblées

*"L'intervention consiste en une **pulvérisation d'insecticide par un véhicule depuis la voie publique**, complétée si nécessaire par des interventions ciblées à l'aide d'appareils portatifs dans les espaces extérieurs des propriétés privées et publiques, explique l'ARS. **Les engins de traitement sont très bruyants**. Ce traitement s'applique sur une superficie limitée et la durée théorique est d'une heure. Les produits utilisés sont à base d'un pyréthrianoïde, dûment autorisés pour cette application. Dans certains cas particuliers, les produits utilisés peuvent être des pyréthrines naturelles. Dans tous les cas, **ce sont les mêmes matières actives qui sont présentes dans les produits antimoustiques domestiques disponibles en pharmacie et dans le commerce.**"*

Consignes à respecter

Les riverains concernés par la démoustication sont informés directement par l'ARS, via la diffusion d'un flyer d'information. Ils sont invités à suivre les recommandations ci-après de l'Agence régionale de santé :

- o Rentrer le linge, les jouets des enfants ou les aliments qui se trouveraient à l'extérieur.
- o Éloigner ou rentrer les animaux et leurs gamelles.
- o Rester à l'intérieur en fermant les fenêtres.
- o Rincer à l'eau vos mobiliers de jardin et les jeux d'enfants.
- o Privilégier les activités à l'intérieur pour les enfants le lendemain du

traitement.

o Attendre 3 jours après le traitement pour consommer, après les avoir lavés, les légumes et les fruits du potager.

[Cliquez ici pour télécharger les recommandations complètes de l'ARS.](#)

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr